



Pour publication immédiate : 26/09/2018

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

LE GOUVERNEUR CUOMO SIGNE UNE LOI POUR PROTÉGER LES BARBIERS, LES SALONS DE COIFFURE ET LES INSTITUTS DE BEAUTÉ CONTRE LE VOL DE SERVICES

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a signé aujourd'hui une loi (S.6343-A/A.10574) visant à protéger les barbiers, les salons de coiffure et les instituts de beauté des personnes qui volent leurs services. La loi corrige une lacune de la loi en prévoyant le non-paiement des services fournis par un barbier, un salon de coiffure ou un institut de beauté. La nouvelle loi en fera un délit de classe A.

« Les instituts de beauté et les barbiers ne sont pas différents des autres petites entreprises dont le gagne-pain dépend du soutien de leur communauté », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « Cette loi corrige une lacune insensée qui accorde à ces entreprises une protection égale en vertu de la loi une fois pour toutes. »

« Avec cette nouvelle loi, nous faisons un grand pas en avant pour prévenir le vol et protéger les instituts de beauté et les barbiers dans tout l'État de New York », **a déclaré la Lieutenant-Gouverneure Kathy Hochul.** « Ces petites entreprises sont les piliers des communautés, de Buffalo à Brooklyn, et lorsqu'elles perdent de l'argent pour les services qu'elles fournissent, cela entraîne souvent des difficultés financières importantes. En renforçant la loi pour permettre les poursuites pour vol de services, nous apportons la tranquillité d'esprit aux propriétaires de petites entreprises qui travaillent sans relâche jour après jour. »

En vertu de la loi actuelle, une personne qui omet sciemment de payer pour un service n'est pas sujette à des poursuites criminelles, ce qui expose certains propriétaires de petites entreprises à des pertes financières importantes. Cette loi modifiera la loi pour protéger les commerçants qui fournissent des produits non matériels en réprimant pénalement le fait d'obtenir des services chez un barbier, un salon de coiffure ou un institut de beauté sans payer pour ce service.

La Sénatrice Marisol Alcantara a déclaré : « Les petites entreprises tels que les instituts de beauté et les barbiers dépendent de la clientèle des membres de leur communauté, et lorsque les individus profitent des entreprises locales, ils sont exposés à des risques financiers importants. En ajoutant cette protection pour les propriétaires de petites entreprises, cette loi fera en sorte que ces entreprises qui sont si essentielles

à l'économie locale puissent continuer à prospérer et à réussir. Je remercie le Gouverneur Cuomo pour son soutien continu aux petites entreprises ».

La membre de l'Assemblée, Alicia Hyndman, a déclaré : « Les personnes qui ont reçu une formation en coiffure et en cosmétologie offrent au public des services pour lesquels elles devraient être rémunérées. Cette loi protège maintenant ces prestataires de services d'une façon qu'ils n'ont jamais été protégés auparavant. Merci au Gouverneur Cuomo et à mon collègue, la Sénatrice Alcantara, d'assurer la protection et la représentation judiciaire de ces commerçants ».

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Chambre Exécutive | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

[SE DÉSINSCRIRE](#)